

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC56

présenté par
M. Larive, rapporteur**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	2 000 000
Jeunesse et vie associative	2 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder les ressources affectées au Service civique. Il importe en effet de garantir à ce dispositif les financements nécessaires à la progression du nombre de volontaires afin de tendre, pour ce qui concerne le programme 163, à l'objectif longtems retenu de 150 000 missions annuelles, indépendamment de la mise en œuvre effective du Plan de relance.

Dans cette optique et en tenant compte des prescriptions de la LOLF quant à l'exercice du droit amendement, il est proposé d'augmenter de 2 millions d'euros les AE et CP inscrites sur l'action 04 du programme 163 et de gager ce mouvement par une diminution à due concurrence des crédits de l'action 01 du programme 219.

Par coordination avec l'amendement AC 55, le présent amendement permet une réaffectation des crédits supplémentaires indument accordés au financement du Service national universel (SNU).